

Informations de base	
2016/2218(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, article 61, paragraphe 2: adoption d'amendements à une proposition de la Commission; interprétation	
Subject 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0362/2016	15/09/2016	Résumé